



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-03280**

DE : **M. DOHERTY (CARIBOO-PRINCE GEORGE)**

DATE : **LE 28 FÉVRIER 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **SEAN CASEY**

Réponse du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

L'industrie de la pêche

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger et à conserver le poisson et son habitat pour les générations futures et aimerait clarifier l'état du financement et des changements de programmes annoncés en 2017 pour le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS), les autres composantes du ministère des Pêches et des Océans (MPO) et la Garde côtière canadienne (GCC).

Il n'y a eu aucune réduction du PMVS des programmes d'éducation et de soutien technique aux collectivités, de l'Unité de restauration des ressources ou de la production de truites arc-en-ciel et de truites fardée dans nos écloseries du PMVS en 2016 ou en 2017 dans le budget fédéral.

Chaque année, MPO invest des fonds significatifs dans le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS). Ce programme crée des possibilités de récolte durable pour les Premières nations, les pêcheurs récréatifs et commerciaux et procure des avantages en matière de conservation grâce à la production en écloserie, à la restauration de l'habitat et aux activités d'intendance avec les Premières nations et les collectivités. L'amélioration stratégique à long terme des stocks vulnérables du PMVS offre également des possibilités de récolte pour les stocks de saumon abondants tout en conservant et

en protégeant les stocks à risque (p. ex. les populations de saumon rouge Cultus/Sakinaw et de coho du Fraser intérieur).

De plus, les poissons d'écloserie peuvent être marqués à l'aide d'une pince à nageoires ou d'étiquettes miniatures en fil métallique codé et d'autres techniques. Le rétablissement de ces poissons dans les pêches ou les programmes d'évaluation fournit des renseignements importants sur l'évaluation des stocks nécessaires à la gestion des pêches nationales et au respect des obligations internationales du Canada en vertu du Traité Canada/États-Unis sur le saumon du Pacifique.

En plus du travail important entrepris par le PMVS, le gouvernement a fait d'importants investissements supplémentaires dans la conservation du saumon, y compris le Fonds de restauration côtière, le Fonds pour la nature et le Fonds d'innovation et de restauration du saumon de la Colombie-Britannique récemment annoncé.

Dans le cadre du Fonds de restauration côtière, le gouvernement du Canada a investi plus de 18,6 millions de dollars dans 13 projets de restauration de l'habitat à grande échelle en Colombie-Britannique et a fourni du personnel de soutien biologique supplémentaire pour ces projets. Ces investissements comprennent 1,8 million de dollars à la British Columbia Conservation Foundation pour une série de travaux de restauration de l'habitat du saumon quinnat à l'intérieur de la Colombie-Britannique, 2,7 millions de dollars à la Première nation de Cowichan pour des projets de plantation riveraine, de stabilisation des berges et de connectivité estuarienne dans la rivière Cowichan, et 2,6 millions de dollars à la Raincoast Conservation Foundation pour restaurer la connexion de l'estuaire du fleuve Fraser.

Le BC Salmon Restoration and Innovation Fund (BCSRIF) a été lancé conjointement par le ministre des Pêches et des Océans du Canada, la Garde côtière et le premier ministre de la Colombie-Britannique, le 15 mars 2019. Le BCSRIF soutiendra le secteur du poisson et des fruits de mer en Colombie-Britannique afin d'améliorer le rendement et la durabilité des pêches commerciales et aquacoles, ainsi que du secteur récréatif, pour assurer la durabilité environnementale et économique à long terme, en mettant l'accent sur la protection et la restauration des stocks de saumon. Le FIBRSB investira également dans des projets de collaboration à grande échelle pour restaurer et protéger le saumon sauvage du Pacifique. Le gouvernement fédéral contribue 70 % du fonds, soit 100 millions de dollars, et la province de la Colombie-Britannique contribue 30 % (42,85 millions de dollars) sur cinq ans, pour un total de 142,85 millions de dollars. Le premier appel de manifestations d'intérêt est actuellement ouvert et prendra fin le 15 avril 2019.

Le 14 février 2019, le ministre des Pêches et des Océans du Canada et la Garde côtière canadienne a lancé le Fonds canadien pour la nature pour les espèces aquatiques en péril (CNFASAR) dans le cadre de l'Initiative nature du Canada établie en mai 2018. L'objectif du CNFASAR est de ralentir le déclin des espèces aquatiques en péril et de permettre un bond en avant dans le rétablissement des espèces grâce à l'injection de fonds ciblés pour des activités de rétablissement qui visent les menaces et les lieux prioritaires. Le CNFASAR versera 55 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer des projets qui aident à rétablir les espèces aquatiques en péril et vise deux menaces marines prioritaires et sept endroits

prioritaires en eau douce au Canada. Le fonds appuiera le renforcement des capacités et mobilisera des investissements importants de la part de partenaires ayant un intérêt commun dans la mise en œuvre de projets de rétablissement des espèces en péril. Les manifestations d'intérêt sont en cours d'évaluation afin de déterminer quels candidats seront invités à soumettre des propositions complètes à la fin du printemps 2019.